

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT STRASBOURG CAMPAGNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 7 AVRIL 2014

Date de la convocation :02/04/2014

Membres présents : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSIG Fabienne, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian

Membre excusé: Thomas DIEMER

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la délégation de signature pour un document d'urbanisme le concernant. Ce point sera abordé en fin de séance.

1. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 30 MARS 2014

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
(DELIBERATION N°22/14)

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

3. DESIGNATION DU DELEGUE AU SIVU DE LA SOUFFEL
(DELIBERATION N°23/14)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger au sein du SIVU Bassin de la Souffel.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2008 portant adhésion de la Commune au SIVU du bassin de la Souffel,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune au sein du SIVU Bassin de la Souffel,

- M. JUNG Guillaume (titulaire)
- M. WAGNER Christian (suppléant)

4. DESIGNATION DU DELEGUE AU SIVU DISTRIBUTION GAZ ACKERLAND
(DELIBERATION N°24/14)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires) appelés à siéger au sein du SIVU Distribution Gaz Ackerland.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2009 portant création du SIVU distribution gaz Ackerland,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune au sein du SIVU Distribution Gaz Ackerland :

- M. RUCH Jean-Jacques
- M. URBAN René

5. DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM ACKERLAND
(DELIBERATION N°25/14)

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants (2 titulaires et 2 suppléants) appelés à siéger au sein du SIVOM Ackerland.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour représenter la Commune au sein du SIVOM Ackerland.

Membres titulaires :

- M. RUCH Jean-Jacques
- M. URBAN René

Membres suppléants :

- M. GRIMM Claude
- M. WAGNER Christian

6. DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS
(DELIBERATION N°26/14)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Décide que le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 4 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 2 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale et de nommer 2 membres extérieurs au conseil,

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame HOFFMANN Anne-Marie et Madame FORRLER Nathalie ;

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit Madame HOFFMANN Anne-Marie et Madame FORRLER Nathalie en tant que membres titulaires du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Au titre des membres extérieurs au conseil-municipal, nomme Madame JUNG Elisabeth et Madame JUNG Evelyne en tant que membres titulaires du Conseil d'Administration,

Au titre des représentants du conseil municipal, désigne Monsieur URBAN René et Madame HAESSIG Fabienne en tant que membres suppléants,

Au titre des représentants extérieurs au conseil municipal, désigne Madame NONNENMACHER Anne et Madame LOUX Lydia en tant que membres suppléants.

7. DESIGNATION DES DELEGUES MEMBRES DU CNAS

(DELIBERATION N°27/14)

Après délibération et selon les articles L191, L225 ou L335 du code électoral, le Conseil Municipal désigne :

M. RUCH Jean-Jacques

comme délégué local du CNAS pour toute la durée du mandat, soit six ans.

8. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

(DELIBERATION N°32/14)

Après délibération, et à l'unanimité, les commissions suivantes sont mises en place :

- **Commission des finances** : URBAN René, RUCH Jean-Jacques, GRIMM Claude, POUTIERS Mikaël, DIEMER Thomas, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, PIECKO Suzy
- **Commission travaux, bâtiments communaux et voirie** : GRIMM Claude, RUCH Jean-Jacques, URBAN René, DIEMER Thomas, GOOS Jean-Michel, JUNG Guillaume, EBERSOLD Jean-Michel, SANCHEZ Vincent
- **Commission affaires rurales et environnement** : GOOS Jean-Michel, RUCH Jean-Jacques, DIEMER Thomas, GRIMM Claude, JUNG Guillaume, EBERSOLD Jean-Michel, POUTIERS Mikaël
- **Commission des affaires scolaires et périscolaires** : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, POUTIERS Mikaël, PIECKO Suzy, HAESSIG Fabienne, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian
- **Commission communication** : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, FORRLER Nathalie, HOFFMANN Anne-Marie, WAGNER Christian, HAESSLER Robert
- **Commission des cimetières et des espaces verts** : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, HOFFMANN Anne-Marie, HAESSIG Fabienne, PIECKO Suzy
- **Commission animation, vie associative, fêtes et cérémonies** : FORRLER Nathalie, POUTIERS Mikaël, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, SANCHEZ Vincent, HAESSIG Fabienne, RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude
- **Commission d'appel d'offres et de cahier des charges** : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, WAGNER Christian
Suppléants : GOOS Jean-Michel, PIECKO Suzy, HOFFMANN Anne-Marie

9. CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(DELIBERATION N°28/14)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet, en qualité de non titulaire.

Les attributions du poste consisteront à :

- Une durée hebdomadaire de service fixée à 28/35^{ème}.
- La rémunération de l'agent non titulaire se fera sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour la période du 5 mai au 17 octobre 2014 inclus.

10. DEMANDE DE SUBVENTIONS DU COLLEGE D'ACHENHEIM (DELIBERATION N°29/14)

Le collège Paul Wernert, à Achenheim organise deux classes transplantées au cours de l'année scolaire 2013-2014.

- Un voyage en Cornouailles auquel participera un élève de 4^{ème}, Julien THAU, résidant 46 route des Romains. Le coût total du voyage s'élève à 418,25 euros pour 7 jours et 6 nuitées.
- Un voyage en Italie auquel participera un élève de 4^{ème}, Lucas BINDEL, résidant 29a route des Romains. Le coût du voyage est fixé à 250,10 euros pour 5 jours et 4 nuitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 9€ par élève et par nuitée, soit un total de 54 euros pour participer au voyage de Julien THAU, et 36 euros pour Lucas BINDEL.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6574, sur lequel des crédits sont disponibles.

11. FIXATION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC (DELIBERATION N°30/14)

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Pierre BARDON Receveur municipal ;

12. DELEGATION DE SIGNATURE POUR DOCUMENTS D'URBANISME (DELIBERATION N°31/14)

Vu l'article L.421-2-5 du code de l'urbanisme disposant que le Maire ne peut signer une autorisation d'urbanisme pour laquelle il pourrait avoir un « intérêt personnel » et considérant que :

- Une déclaration préalable a été déposée le 19/03/2014 sous le numéro DP 067 214 14 R0003 par M. et Mme RUCH Jean pour l'édification d'une clôture,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de déléguer la signature de la présente déclaration préalable à M.URBAN René.

13. ADOPTION D'UNE MOTION A L'ENCONTRE DU NOUVEAU PROJET DE REDECOUPEGE CANTONAL

Le conseil municipal

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et prévoyant un nouveau redécoupage cantonal,

Vu le projet de modification des limites cantonales du Bas-Rhin qui ramène le nombre de cantons dans le département de 44 à 23 ;

Considérant la nécessité de réformer le mode d'élection des conseillers généraux et leur périmètre d'action dans l'objectif d'améliorer le service à la population tout en donnant une meilleure lisibilité de l'action du Conseil Général ;

Considérant au vu du projet de redécoupage présenté, que cette réforme, imposée de manière arbitraire est en décalage avec les réalités locales dans la mesure où :

- Elle a été menée sans concertation préalable avec les élus du territoire et les habitants,
- Elle éloigne de plus de 30 kilomètres de la Commune, le chef-lieu de canton et ne respecte pas les limites des structures intercommunales qui auraient pu constituer la bonne dimension territoriale à retenir,
- Elle aboutit à la création de cantons sans âme, artificiels, sans ancrage territorial cohérent, en rassemblant des espaces géographiques ayant des problématiques et des sociologies différentes.

Considérant par ailleurs que la future carte cantonale du Bas-Rhin va dans le sens d'une fracture entre le rural et l'urbain, augmentant ainsi la représentation de la Communauté Urbaine de Strasbourg (avec 10 cantons) au détriment des autres territoires du Bas-Rhin qui ne disposeront que de 13 cantons,

le Conseil municipal adopte à treize voix pour, moins une abstention, la motion à l'encontre du nouveau projet de redécoupage cantonal qui s'avère artificiel et inadapté à la réalité des bassins de vie.

14. POINTS DIVERS

Travaux rue des Champs : la commune a trouvé un accord avec le SDEA pour que le réseau d'assainissement qui passe en partie dans le domaine privé soit transféré dans le domaine public rue des Champs. Le 11 mars, les travaux ont été attribués par le biais d'un marché public à l'entreprise SOTRAVEST pour un montant de 47 645 € HT.

Travaux à la salle communale : les travaux de ravalement engagés et subventionnés dans le cadre de la relance économique de la Région, sont programmés à partir du 16 avril. En plus du ravalement, 5 fenêtres, la porte de l'ancien dépôt incendie et les gouttières seront remplacées. Les travaux de ravalement s'élèvent à 34 981 € TTC, le remplacement de la porte et des fenêtres à 11 505 € TTC et les travaux de zinguerie à 8 020 € TTC.

Le Maire clôt la séance à 22h30